

COMMUNE DE RIGNEY
Département du Doubs

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de Conseil Municipal du 24 Mars 2023
À 18h30.

Convocation : 20/03/2023

Président de séance : Nathalie CONCET, la Maire

Secrétaire de séance : Anne CONFAIS

Étaient présents : Anne CONFAIS - Nathalie CONCET - Pierre DAOUDAL - Pascal HERMANN - Edith MEUTELET
- Claudine ROYER - Lionel TOURNIER

Étaient absents excusés : Claude CARTERON (pouvoir donné à Lionel TOURNIER) - Pascal BOINOT

Étaient absents : Frédéric HELAINE – Mathieu VIENNET

La séance est ouverte à : 18h30

Ordre du jour :

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 24/02/2023
- Débat d'orientation budgétaire
- Etude de faisabilité sur l'aménagement de l'axe de l'ancienne voie ferrée
- Installation d'éléments fitness et de grimpe aux étangs
- Installation électrique du bâtiment de la sablière
- Questions diverses

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du pouvoir donné par Monsieur Pascal BOINOT à Monsieur Claude CARTERON. En l'état, ce pouvoir ne peut être accepté car Monsieur Carteron est absent excusé pour le conseil de ce jour et a donné son pouvoir à Monsieur Lionel TOURNIER. Aussi Monsieur Pascal BOINOT sera inscrit comme absent excusé pour cette séance.

Délibération n° 5 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 février 2023

Les membres du conseil municipal sont en possession du procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2023.

La maire demande au Conseil d'approuver le procès-verbal.

VOTE : <i>pour : 8</i>	<i>contre :</i>	<i>abstention :</i>
----------------------------------	-----------------	---------------------

Débat d'orientation budgétaire : ne fera pas l'objet d'une délibération

La commission finances s'est réunie le 16 mars 2023.

Les différents budgets de la commune ont été passés en revue et nous pouvons en retenir les éléments suivants :

Budget forêts

Rien de spécial sur ce budget. Nous sommes toujours en attente du retour sur les travaux du plan de relance. L'ONF nous a informés que le processus était difficile. En effet, peu d'entreprises candidatent sur les marchés.

Travaux d'investissement à prévoir : 11 100€

Budget eau

Dernière année d'échéance de l'emprunt. Rien ne sera entrepris cette année. Nous attendons l'année prochaine pour éventuellement acheter une nouvelle station de filtration. Cet achat sera soumis à l'emprunt.

Budget de l'assainissement

Transféré cette année à la CCDB. Nous n'aurons qu'à voter le compte de gestion et le compte administratif.

Budget communal

Etudes

- AMO sur l'étude de faisabilité de l'ancienne voie ferrée
- AMO Eglise
- AMO Ecole

Travaux d'investissements :

- Chemin de l'écluse (Reste à réaliser)
- Mise en sécurité de la rue du Champs de foire
- Salle de bain PMR suite à malfaçons

Acquisition de matériel divers

- Signalétique (Reste à réaliser)
- Balayeuse
- Éléments fitness
- Bancs - tables de pique-nique
- Agrès araignée

Toutes les demandes de subventions sont faites sauf :

- AMO sur l'étude de faisabilité de l'ancienne voie ferrée (en cours)
- Éléments fitness

Présentation des résultats :

BUDGET DE LA FORÊT		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE / DÉFICIT
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2022	67 693.81	39 084.15	-28 609.66
	Excédent antérieur reporté 2021			99 025.80
	Résultats à affecter			70 416.14
Section d'investissement	Résultats propres à 2022	8 794.85	0	-8 794.85
	Excédent antérieur reporté 2021			10 502
	Résultats à affecter			1 707.15
	Reste à réaliser			SANS OBJET

Affectations des résultats

002 : excédent antérieur reporté de fonctionnement 70 416.14
 001 : solde d'exécution d'investissement reporté 1 707.15

BUDGET COMMUNAL		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE / DÉFICIT
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2022	143 347.39	227 478.87	84 131.48
	Excédent antérieur reporté 2021			252 977.39
	Résultats à affecter			337 108.87
Section d'investissement	Résultats propres à 2022	53 029.56	91 186.39	38 156.83
	Déficit antérieur reporté 2021			-50 851.53
	Résultats à affecter			-12 694.70
	Reste à réaliser			89 000.00

Affectations des résultats

002 : excédent antérieur reporté de fonctionnement 235 414.17
 001 : déficit d'investissement reporté 12 694.70
 1068 : autres réserves 101 694.70 (12694.70+89000)
 Reste à réaliser : 89 000.00

SERVICE DE L'EAU		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE / DÉFICIT
Section d'exploitation	Résultats propres à 2022	64 462.47	62 141.01	-2 321.46
	Excédent antérieur reporté 2021			37 056.22
	Résultats à affecter			34 734.76
Section d'investissement	Résultats propres à 2022	27 417.88	26 789.82	-628.06
	Déficit antérieur reporté 2021			-5 554.86
	Résultats à affecter			-6 182.92
	Reste à réaliser			SANS OBJET

Affectations des résultats

002 : excédent antérieur reporté d'exploitation 28 551.84 (34734.76-6182.92)
 001 : déficit d'investissement reporté 6 182.92
 1068 : autres réserves 6 182.92

Délibération n° 6 : Etude de faisabilité sur l'aménagement de l'axe de l'ancienne voie ferrée

Mme le Maire expose les faits : l'ancienne voie ferrée, qui s'étend du viaduc à l'entrée de la commune par la RD14, est actuellement propriété du Département. Jusqu'au pont des crasses, elle permet aux usagers la pratique du vélo, comme de la marche en rejoignant le hameau de la Forge, en contre bas du ruisseau de la Corcelle.

A partir du pont, du petit Champs de Foire jusqu'au cimetière, seules 2 parcelles entre le chemin vert et la RD486 sont privées (AD334 et 332), les autres étant la propriété de la commune ou du Département. Elle dessert uniquement ces 2 parcelles et le cimetière. La partie de l'ancienne voie ferrée est en friche.

Depuis plusieurs mandats, les élus sollicitent le Département sur le devenir de cette voie. Sans succès à ce jour.

Aujourd'hui, la commune souhaite avancer sur le projet d'aménagement, avoir une visibilité mais aussi anticiper sur l'élaboration du PLU.

L'étude porte sur :

- la création d'un carrefour pour l'évitement du Pont des Crasses
- la gestion des entrées et/ou sorties de l'entreprise METAL CONCEPT
- la création d'une voie de circulation avec voie piétonne / voie cyclable
- la matérialisation du parking pour le cimetière
- la viabilisation d'un lotissement
- les aménagements paysagers et liaison avec l'ancienne école et maison médicale
- les réflexions sur les eaux pluviales, eau potable, assainissement, et réserve incendie

L'étude de faisabilité, esquisse, chiffrage, relevé topographique et réunions, s'élèvent à 11 700€ HT, 14 040€ TTC.

Cette dépense sera inscrite au budget 2023.

Mme le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal :

- *accepte le devis pour un montant de 11 700 € HT, 14 040 € TTC*
- *autorise Madame le Maire à signer ce devis ainsi que tous les documents en lien avec cette opération*

VOTE :

pour : 8

contre :

abstention :

Délibération n° 7 : Installation d'éléments fitness et de grimpe aux étangs

Mme le Maire expose les faits : dans la continuité d'aménagement du site des étangs, il est envisagé d'installer 3 éléments fitness inclusifs ainsi qu'un agrès de grimpe pour le remplacement de l'araignée plus aux normes. Avec l'opportunité des JO 2024, et le contrat PAC 2022-2028, le Département a décidé de mettre en place une charte pour l'implantation de modules inclusifs. Il s'engage à soutenir l'achat de modules sportifs inclusifs sous certaines conditions :

- 6 personnes doivent pouvoir pratiquer en même temps, double ou triple

- les équipements doivent être accessibles à tous, handicap, seniors, débutants ou non
- Cette participation est cumulable avec les aides du Département (30%), de la CAF

Après consultation, un devis a été retenu pour un montant de 14740.00€ HT - 17688.00€ TTC pour 3 éléments inclusifs, 1 élément de grimpe, les panneaux d'information, la pose.

Les subventions envisagées sont de :

- 6945€ par le Département dans le cadre de Partageons nos sports, pour les 3 éléments inclusifs et les panneaux d'information
- 2369€ par le Département (30%) pour l'élément de grimpe, la pose
- 4500€ par la CAF

soit un montant de financement de 13814€

Cette dépense sera inscrite au budget 2023.

Mme le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal :

- *accepte le devis pour un montant de 14740.00€ HT, 17688.00€ TTC*
- *autorise Madame le Maire à signer ce devis ainsi que tous les documents en lien avec cette opération*
- *autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subventions liées à cette opération*

VOTE :

pour : 8

contre :

abstention :

Délibération n° 8 : Installation électrique du bâtiment de la sablière

Mme le Maire expose les faits : Actuellement, lors de manifestations aux étangs et notamment dans le bâtiment de la sablière, le groupe électrogène alimente diverses rallonges. Afin de garantir une installation électrique sécurisée, il est envisagé la réalisation d'une installation complète dans le bâtiment : création de points lumineux, de prises de courant, à l'intérieur et à l'extérieur, ainsi qu'un tableau de distribution, qui sera alimenté par le groupe électrogène.

Après consultation, un devis a été retenu pour un montant de 3345,00€ HT - 4014.00€ TTC

Cette dépense sera inscrite au budget 2023.

Mme le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal :

- *accepte le devis pour un montant de 3345.00€ HT, 4014.00€ TTC*
- *autorise Madame le Maire à signer ce devis ainsi que tous les documents en lien avec cette opération*

VOTE :

pour : 7

contre : 1

abstention :

Questions diverses :

- Retour sur la réunion du 21 mars avec TP DEMOULIN pour le chantier du chemin de l'Ecluse : les travaux débiteront la première semaine d'Avril. La route ne sera pas fermée mais subira une gêne d'accessibilité. Les travaux dureront environ un mois. Les riverains sont informés.
- Retour sur la réunion à Baume les Dames du 21 mars concernant la concertation routière territoriale. Cette réunion réunissait notamment les membres du Conseil Départemental en lien avec la gestion de la voirie. Des travaux sur Rigney auront lieu : grande rue et rue de la gare (route de Germondans).
- Retour sur la réunion du comité des financeurs du 22 mars pour le projet de l'église et de l'école au PETR du DOUBS CENTRAL.

Projet de l'église : le département a attiré notre attention sur la gestion de la commission syndicale. Actuellement gérée par le biais de cette commission, le département s'interroge sur la fiabilité juridique de ce mode de fonctionnement. Aussi il nous a recommandé de se rapprocher de l'ADAT afin de voir ce qui pourrait être mis en place pour une gestion adéquate de cette commission. En parallèle Madame le Maire se rapprochera de Moncey qui gère ses biens de fabrique en syndicat de biens indivis. En termes de subventions, les fonds européens n'émargent pas sur ce type d'opération. Le département attend notre retour sur le système de gestion de ces biens. Enfin l'état a attiré notre attention sur le fait qu'une subvention avait déjà été attribuée pour cette opération mais sur la base d'un montant moindre. Cette subvention a fait l'objet d'une prolongation dérogatoire d'un an mais il est vraisemblable qu'au regard de l'avancement des travaux celle-ci sera perdue. Aussi l'état nous informe que même si rien ne nous empêche de déposer la prochaine subvention sur la base d'un nouveau montant, ce projet ne sera pas prioritaire.

Projet de l'école : notre projet est susceptible de recueillir un certain nombre de subventions. En ce qui concerne les fonds européens : les nouvelles programmations LEADER ne sont pas encore arrêtées. Aussi le PETR ne se prononce pas sur une possible éligibilité même si cette collectivité fait en sorte de combler les manques de subvention autant que faire se peut. Pour le département, les subventions sont possibles. Elles peuvent varier au regard de la dimension de transition énergétique que le futur bâtiment sera susceptible de porter. C'est pourquoi le département insiste sur la dimension globale du projet. Enfin l'état par le biais de la DETR et de la DSIL peut subventionner le projet à hauteur de 30% déduction faite de 5 ans de location des futurs locaux. Enfin la Région peut subventionner nos travaux sur le programme EFFILOGIS et cette dernière est susceptible d'être majorée dans le cadre de l'utilisation de la géothermie.

- Retour sur la réunion du SMAMBVO : Lionel TOURNIER était présent à cette réunion qui avait pour but de présenter le projet agro-environnemental et climatique. Il a pour but d'encourager le changement des pratiques agricoles et d'accompagner les agriculteurs dans ce changement.
- Réunions par quartier : Madame le Maire a émis le souhait de pouvoir rencontrer les habitants de Rigney par le biais de réunions qui se dérouleraient par rue : une première réunion aura lieu pour les habitants de la rue de l'abreuvoir et ceux du chemin de l'écluse le 1er avril 2023 à 11h00.
- Le marché de PLU a été résilié à l'initiative du cabinet PRELUDE. Il sera vraisemblablement repris par le cabinet IAD.

- L'arrêté de défense incendie obligatoire depuis 2019 est rédigé. Il a été soumis au commandant des pompiers qui nous a fait un retour favorable. Quelques modifications de forme sont requises. A l'issue de la publication de l'arrêté, il faudra que l'équipe municipale prenne en charge cette prérogative afin de solutionner nos problèmes de réserves incendie.
- Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est en phase de finalisation. L'agent postal communal sera titularisé à compter du 1er avril 2023.

La séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance,

Anne CONFAIS

Madame le Maire,

Nathalie CONCET



DCM 05	APPROBATION DU PV DU 24/02/2023
DCM 06	ETUDE DE FAISABILITÉ SUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AXE DE L'ANCIENNE VOIE FERRÉE
DCM 07	INSTALLATION D'ÉLÉMENTS FITNESS ET DE GRIMPE AUX ÉTANGS
DCM 08	INSTALLATION ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT DE LA SABLIERE

Noms	Signatures
Nathalie CONCET	
Anne CONFAIS	
Pascal HERMANN	
Pascal BOINOT	ABSENT EXCUSÉ
Claude CARTERON	ABSENT EXCUSÉ (pouvoir donné à Lionel TOURNIER)
Pierre DAOUDAL	
Claudine ROYER	
Edith MEUTELET	
Frédéric HELAINE	ABSENT
Lionel TOURNIER	
Mathieu VIENNET	ABSENT